

DISPOSITIFS D'AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS AU 1^{er} DEGRÉ



PLAN INDIVIDUEL D'APPRENTISSAGE ou PIA

Le PIA est destiné à baliser un parcours d'apprentissage temporairement différent et ciblé sur une difficulté spécifique. C'est un document officiel et un outil de communication entre l'école, les parents et l'élève.

Ce PIA est un contrat qui doit permettre à l'élève de dépasser ses difficultés et d'évoluer par rapport à celles-ci.

Pour qui	<p>① <u>Obligatoire avant le 15 octobre</u> pour les élèves présentant des troubles de l'apprentissage diagnostiqués et attestés par un bilan médical ou pluridisciplinaire fourni par les parents ou la personne investie de l'autorité parentale.</p> <p>② Pour tout élève qui éprouve des difficultés, un PIA peut être élaboré à tout moment par le conseil de classe.</p>
Référents	<p>① Mme Van Eechaute (1^{re} année) – Mme Gérard (2^e année)</p> <p>② Titulaire</p>
Élaboration du PIA	<p>Le PIA s'établit lors des conseils de classe à l'examen des difficultés particulières d'apprentissage de l'élève ou selon ses besoins spécifiques.</p> <p>Le Conseil de Classe a pour mission d'évaluer les progrès et les résultats des élèves bénéficiant d'un PIA et, le cas échéant, d'y apporter les ajustements nécessaires.</p> <p>Les PIA seront joints aux dossiers des élèves.</p>



REMÉDIATIONS MATHÉMATIQUE – FRANÇAIS – LANGUE MODERNE

Pour qui	<ul style="list-style-type: none">• Tout élève en difficulté par rapport à un point de matière précis (remédiation ponctuelle).• Tout élève en difficulté générale dans la matière et sous PIA (remédiation longue durée).
Inscription	<p>① Introduire la demande via son professeur de mathématique, français ou langue moderne qui complète le formulaire en ligne.</p> <p>② Se présenter chez Mme Van Eechaute (1^{re}) / Mme Gérard (2^e) pour mettre le cachet d'inscription dans le journal de classe.</p>
Matériel indispensable	<ul style="list-style-type: none">• Cours de mathématique, français ou langue moderne• Interrogations concernées• Cahier d'étude
Horaire	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h40 à 16h30 (cf. horaire affiché en classe et dans le journal de classe).



MÉTHODE DE TRAVAIL

Afin de ne pas alourdir l'horaire des élèves, nous n'intégrons pas systématiquement un cours de méthode de travail. Nous laissons cette initiative aux professeurs au sein de leurs cours.

Toutefois, si vous constatiez des difficultés nécessitant notre intervention, n'hésitez pas à nous en faire part.



ÉTUDE DIRIGÉE

Un professeur assure une ambiance de travail calme et concentrée. Il peut également répondre aux questions des élèves s'il maîtrise la matière concernée ou l'envoyer chez un collègue présent à ce moment-là dans un autre local.

Pour qui	<ul style="list-style-type: none"> • En priorité pour les élèves en difficulté générale dans les cours et sous PIA. • Pour les élèves qui ont des difficultés à travailler seuls à domicile. • S'il reste de la place, les autres élèves sont les bienvenus.
Inscription	<p>① Introduire la demande via le titulaire ou Mme Van Eechaute (1^{re}) / Mme Gérard (2^e).</p> <p>② Se présenter chez Mme Van Eechaute (1^{re}) / Mme Gérard (2^e) pour mettre les cachets d'inscription dans le journal de classe.</p> <p> Inscription valable pour un trimestre, renouvelable si nécessaire.</p>
Matériel indispensable	<ul style="list-style-type: none"> • Journal de classe • Cours, manuels, ...
Horaire	Lundi, mardi, jeudi 15h40 à 16h30.



ÉTUDE SURVEILLÉE

Un éducateur surveille la salle d'étude de 15h40 à 16h30. Au-delà de 16h30, les élèves peuvent rester en salle d'étude mais sous la responsabilité de leurs parents.

Pour qui	Pour les élèves autonomes dans leur travail qui doivent attendre une navette, un transport en commun, ...
Inscription	Aucune inscription nécessaire. L'élève se présente en salle d'étude à 15h40.
Horaire	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h40 à 16h30. Mercredi de 12h10 à 13h00.